

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 976

présenté par
Mme Ménard et Mme Lorho

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 3, supprimer le mot :

« civile ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 4, à la fin de l’alinéa 6, à la première phrase de l’alinéa 7 et aux alinéas 8, 11 et 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La « société civile » est un terme qui, jusqu’au XVIIIe siècle, désignait la société politique. Si la signification de ce terme a changé, il semble que l’expression de la « société civile », depuis la campagne législative de La République En Marche, a été revendiquée par ce parti, ce qui porte donc préjudice à l’essence même de cette chambre.

L’expression « chambre de la société » permettrait ainsi d’englober la totalité de la société sans y introduire de connotation politicienne.